

**COMMUNE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE**

**Extrait du Registre des Arrêtés du Maire**

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société RAZEL BEC à Colomiers pour des travaux de réfection d'un trottoir rue de l'aussonnelle,

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour permettre les travaux de réfection d'un trottoir, la circulation rue de l'aussonnelle sera alternée par feu tricolores et la vitesse sera limitée à 30 km/h à partir du 28/04/2025 pour 10 jours calendaires.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise RAZEL BEC.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de BONREPOS SUR AUSSONNELLE, l'entreprise RAZEL BEC sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de SAINT-LYS.

Fait en Mairie le 16 avril 2025

Le Maire,

Thierry CHEBELIN

